

République française
Département de
l'Essonne

SYNDICAT MIXTE FERMÉ EAU DU SUD FRANCILIEN

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance en date du vendredi 19 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le vendredi 19 juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, dûment et régulièrement convoqué le jour de la convocation, s'est rassemblé en son siège sis à l'hôtel d'agglomération de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, situé à Évry-Courcouronnes, dans la salle des assemblées, sous la présidence de son président, M. François DUROVRAY.

Étaient présents

Nombre de membres
composant le comité
syndical :
8

Représentant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

M. Michel BISSON, M. Jacky BORTOLI, titulaires ;
Pierre PROT, M. Philippe RIO, suppléants ;

Nombre de délégués
présents ou
représentés lors de la
séance :

Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine

MM. François DUROVRAY, Romain COLAS, titulaires ;

Début de séance : 8

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Mme Stéphanie DAUMIN, M. Alexis TEILLET, titulaires ;

Fin de séance : 8

Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération

M. Frédéric PETITTA, M. Sylvain TANGUY, titulaires ;
Mme Charlène BADINA, suppléante

Délibération n° DEL_2026_10

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance en date du 12 février 2026

Séance du comité syndical en date du 19 juin 2026

Délibération n°DEL_2026_10

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance en date du 12 février 2026

Le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-15, L. 5211-1 et suivants, et L. 5711-1 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022-PREF.DRCL 503 en date du 15 décembre 2022 des préfets des départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne, portant création du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien ;

Vu les statuts du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien ;

Vu la délibération n°DEL-2026/06 du comité syndical en date du 19 mai 2026 portant installation des membres du comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien ;

Vu la délibération n°DEL-2026/07 du comité syndical en date du 19 mai 2026 portant élection du président du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien ;

Vu le règlement intérieur du comité syndical ;

Considérant que le comité syndical s'est réuni le jeudi 12 février 2026 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 12 février 2026 a été communiqué aux membres du comité syndical,

Sur proposition du Président,

Le comité syndical du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission aux membres du syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien du procès-verbal de la séance du comité syndical en date du 12 février 2026.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du département de l'Essonne et publiée en ligne sur le site Internet du syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien (ESF), à l'adresse www.eaudusudfrancilien.fr.

VOTE	
NPPV	0
Absentions	0
Suffrage exprimés	8
Majorité absolue	5
Votre POUR	8
VOTE CONTRE	0

Le Président,


François DUROVRAY

30 JUIN 2026

Acte transmis à la préfecture de l'Essonne le

Publié le26 JUIN 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Séance du comité syndical en date du 19 juin 2026

Note de synthèse n°1

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2026

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, auquel renvoient les articles L. 5211-1 et L. 5711-1, le comité syndical est appelé, au début de chacune de ses réunions, à prendre acte de la transmission du procès-verbal de la séance précédente, sous le contrôle et la responsabilité du secrétaire de séance, à partir de la retranscription sténographique qui a été diffusée aux membres.

Il est proposé en conséquence au comité syndical de prendre acte de la transmission du procès-verbal, ci-annexé, de la séance en date du 12 février 2026.

Séance en date du jeudi 12 février 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le vendredi 19 décembre, à 9 h 30, le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, s'est rassemblé en son siège sis à l'hôtel d'agglomération de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, situé à Évry-Courcouronnes, dans la salle des assemblées, sous la présidence de son président, M. Michel BISSON.

Étaient présents

Nombre de membres composant le comité syndical :	<i>Représentant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart</i>
8	<i>M. Michel BISSON, M. Jacky BORTOLI, titulaires</i>
Nombre de délégués présents ou représentés lors de la séance :	<i>Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération</i>
	<i>M. Éric BRAIVE, titulaire ;</i>
	<i>Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine</i>
Début de séance : 7	<i>M. Romain COLAS, titulaire ;</i>
Fin de séance : 7	<i>Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre</i> <i>Mme Nathalie LALLIER, Mme Brigitte VERMILLET, suppléante ;</i>

Étaient absents excusés

Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération
Mme Véronique MAYEUR, titulaire, donne pouvoir à M. Eric BRAIVE

La séance est ouverte ce jeudi 12 février à 9 h 30 heures, par son président en exercice, M. Michel BISSON, après que le quorum a été constaté.

Le président appelle ensuite les sujets inscrits à l'ordre du jour, comme suit :

Il est procédé, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du comité syndical. M. Romain COLAS est désigné à cette fonction qu'il accepte.

M. le Président :

Mes cher(e)s collègues, je vous propose de débiter notre dernière séance, en tout cas dans cette configuration. Cela me permet, avant de débiter, de vous remercier toutes et tous pour l'engagement, la présence, la disponibilité et la passion même que nous portons sur ces sujets-là et sur la production d'eau en particulier, qui nous ont fait avancer de manière très significative ces dernières années, même si nous sommes encore assez loin de l'objectif que nous nous sommes fixé. Pour autant, nous avons une structure SMF Eau du Sud Francilien qui fonctionne et qui porte les choses avec l'ambition qui convient.

Nous avons un ordre du jour sans surprise avec le budget et la réitération de notre position par rapport à l'osmose inverse, notamment le projet du SEDIF, puisque nous avons été sollicités dans le cadre d'une enquête publique. Ce sont les délibérations les plus structurantes de ce conseil.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025

Délibération n°DEL_2025_01

Rapporteur : Michel BISSON

M. le Président :

Tout d'abord, je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025, sauf s'il appelle des remarques et des observations de votre part. Je n'en vois pas, donc je le sou mets à votre approbation.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, par 7 voix.

2- Budget primitif – Exercice 2026

Délibération n DEL_2025_02

Rapporteur : Michel BISSON

M. le Président :

Le budget primitif s'inscrit dans les échanges que nous avons eus lors de notre dernière séance relative aux orientations budgétaires qui étaient déjà bien détaillées et qui sont reprises de manière plus formelle.

Il y a peu de changement dans la structure budgétaire pour l'année 2026, puisqu'il est proposé de maintenir le même cadre tarifaire s'agissant des achats d'eau en gros et du niveau des provisions. C'est tout simplement ce qui est reproduit.

Il n'y a pas d'évolution du périmètre syndical, notamment sur les volumes à la hausse ou à la baisse. Il y a juste quelques différences concernant les prestations de services pour l'exploitation de l'usine de la Clergerie, qui viendra affecter le budget à la hausse en recettes comme en dépenses, comme le veut le principe des charges territorialisées, mais cela concerne essentiellement l'agglomération Grand Paris Sud.

Dans le document, vous trouvez l'ensemble des montants concernés pour nos agglomérations, sachant que Cœur d'Essonne n'est pas directement concerné, puisqu'il y a une convention spécifique qui les unit, mais c'est une question de temps.

Je vais prendre l'exemple de GOSB, avec un achat d'eau à 5 621 000 € correspondant au prix d'achat de 0,55 €, c'est-à-dire celui que nous avons fixé de manière unilatérale, puis une provision de 998 000 € qui correspond au tarif que nous avons décidé ensemble autour de 0,83 € au cas où nous devrions perdre les différents contentieux que nous avons avec Suez, ce qui n'est absolument pas d'actualité aujourd'hui, puisque, contentieux après contentieux, les réponses nous sont favorables. La provision, non pas par rapport au prix que Suez aimerait nous facturer, mais au prix que nous avons fixé ensemble, correspond donc à l'écart entre 0,55 € et 0,83 €.

C'est la même chose pour Grand Paris Sud et pour Val d'Yerres Val de Seine. À l'arrivée, cela fait un peu plus de 32 M€.

Il y a des charges diverses à hauteur de 359 000 €, dont 343 000 € proviennent des honoraires pour l'ensemble des prestations d'assistance technique, juridique, financière, ainsi que des frais de fonctionnement qui ne sont très peu élevés voire même très peu élevés mais que nous souhaitons conserver à une hauteur significative, puisque le nombre de recours que nous avons est évidemment

important et qu'il nous faut à chaque fois nous défendre en argumentant de la manière la plus précise possible.

La contribution des membres ne change pas. Elle est, là aussi, avec le regard et les décisions que nous avons prises, à savoir une part forfaitaire et une part proportionnelle qui tient bien évidemment compte de la consommation d'eau.

Voilà ce que je peux dire sur le budget. Je ne sais pas si cela appelle des questions ou des remarques de votre part ou si vous souhaitez que l'on rentre plus dans le détail. J'ai le sentiment que non, donc je sou mets cette délibération à votre approbation.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, par 7 voix.

3- Remboursement à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart de dépenses fonctionnelles au titre de l'année 2025

Délibération n°DEL_2025_03

Rapporteur : Michel BISSON

M. le Président :

Il s'agit à la fois des locaux et de tout ce qui est support RH et tenue des comités syndicaux qui sont bien tenus, puisque tout se passe comme il se doit.

Cela nous permet de remercier toutes celles et tous ceux qui font fonctionner notre syndicat, que ce soit sur le plan administratif, technique, financier ou juridique. Merci à chacune et chacun d'entre vous.

Il nous faut donc acter cela par une délibération, et c'est l'objet de cette dernière.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, par 7 voix.

4- Convention à conclure avec la Ville de Paris relative à l'échange et l'exploitation de données dans le cadre du sous-groupe de travail « Amélioration de la connaissance » concernant la qualité baignade de la Seine et de la Marne

Délibération n°DEL_2025_04

Rapporteur : Michel BISSON

M. le Président :

L'objectif est tout simplement de partager l'ensemble de nos informations. Ayant identifié un certain nombre de sites de baignade, nous en avons plusieurs en Essonne, donc singulièrement sur Grand Paris Sud, puisque 32 sites de baignade en Marne et en Seine répartis sur 26 communes ont ainsi été recensés.

La qualité de l'eau étant évidemment première en la matière, il est nécessaire de partager l'ensemble de nos informations. C'est l'objet de cette délibération. Nous avons pris la même à l'échelle de Grand Paris Sud. Peut-être que vos agglomérations ont pris ou seront amenées à prendre une délibération assez similaire, en tout cas pour toutes celles qui sont concernées par les projets de baignade en Seine.

Pas de remarques ? (Il n'y en a pas.)

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, par 7 voix.

5- Réitération de la position du SMF ESF, exprimée lors du débat public intitulé « L'eau potable en Île-de-France », sur le projet du Syndicat des eaux d'Île de France
Délibération n°DEL_2025_27

Rapporteur : Michel BISSON

M. le Président :

Ce débat public est maintenant terminé. Il s'est tenu du 20 avril au 20 juillet et qui visait à l'implantation de la technologie d'osmose inverse basse pression (OIBP) dans les usines de Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne, Méry-sur-Oise à l'occasion de la consultation publique relative au projet de filière membranaire haute performance du SEDIF sur ces usines.

Nous avons été sollicités pour donner notre avis sur une enquête publique concernant l'implantation de filières de type osmose inverse sur les usines de Méry-sur-Oise et de Choisy-le-Roi tout particulièrement en ce qui nous concerne.

La proposition faite est tout simplement de réitérer l'ensemble des arguments que nous avons développés au moment du débat public pour les réaffirmer dans le cadre de cette enquête publique sur cette usine de Choisy-le-Roi.

On parle évidemment de la réduction de la pollution, de la qualité de l'eau, de la nécessité d'avoir une stratégie commune d'alimentation et de sécurisation des usages. On sait qu'il y a une capacité de production qui est quasiment deux fois supérieure au besoin en termes de consommation. Ce sont des chiffres que je tiens de mon expert préféré, qui est Jacky.

Puis, il y a évidemment le fait des rejets en Seine, alors que l'on vient de prendre une délibération sur la baignade en Seine, tout en rappelant que l'on souhaite une gouvernance territoriale à l'échelle de l'Île-de-France pour parler de ces sujets d'alimentation, de tarification, de qualité de l'eau, de préservation de la ressource, bref de tout ce dont nous parlons très régulièrement.

Il est donc utile de réitérer notre position dans le cadre de cette enquête publique.

Pas de remarques ?

M. Bortoli :

Je suis à l'écoute de tout ce qui se passe partout, et il m'arrive un écho comme quoi il pourrait y avoir une relance de la part du SEDIF sur l'OIBP sur l'usine d'Arvigny. Je siège maintenant, pour Grand Paris Sud, au Conseil d'Administration d'AQUI'Brie, et les collègues d'AQUI'Brie, qui sont dans ce Conseil d'Administration, et qui sont quasiment tous de la Seine-et-Marne, ont une gestion de la nappe phréatique de Champigny assez exemplaire.

Je crois qu'il faut prendre au sérieux le fait que le SEDIF peut être amené à relancer l'OIBP sur Arvigny. Arvigny est raccordé à l'usine de Choisy-le-Roi via une canalisation de 800, qui part d'Arvigny, qui va jusqu'à Choisy-le-Roi, et qui passe à côté de l'usine de Morsang.

La réitération est une bonne initiative, sauf qu'elle n'est pas dans l'actualité, l'actualité étant qu'il y a toujours de sous-jacente la demande que l'on avait faite au Préfet de région de faire un Grenelle de l'eau à l'échelle de l'Île-de-France. Il me semble que la réitération, c'est bien, mais qu'il faudrait peut-être que l'on réfléchisse à aller un peu plus loin que la réitération en parlant de ces questions.

M. Braive :

La décision sur Arvigny était de ne pas faire l'OIBP. Sous une nouvelle gouvernance, tu penses qu'ils pourraient revenir à cette question-là ?

M. Bortoli :

Pas sous une nouvelle gouvernance. On a fait un attentat sur Arvigny, on les a contraints à lever le pied. Ils n'ont pas considéré que cela valait la peine de résister, puisque ce n'était pas une grosse opération pour laquelle ils allaient se mettre en difficulté avec Grand Paris Sud, d'autant que, le 5 février 2019, André SANTINI t'a écrit à toi et à Michel BISSON que l'on travaillait tous ensemble, et il n'avait pas résisté à notre pression sur Arvigny. C'était difficile, d'autant que l'on avait le soutien d'Hervé MARSEILLE dans cette affaire.

Cependant, aujourd'hui, le SEDIF a changé son fusil d'épaule. Il y va par petit bout et fait des tests. Il n'y va pas aussi franchement que cela a été le cas quand ils ont lancé l'OIBP à l'échelle de tout le SEDIF. Ils avancent donc pas à pas.

J'entends dire par des gens de Veolia -je ne dirais pas lesquels- qu'il est tout à fait possible que soit relancé l'OIBP sur Arvigny. Vous savez très bien que les bruits ne sont jamais anodins, encore plus aujourd'hui, d'autant qu'Arvigny, pour le SEDIF, c'était la desserte d'Athis-Mons et de...

M. Derain :

Villeneuve-le-Roi, Ablon-sur-Seine.

M. Bortoli :

C'est cela. Et là, cela bouge aussi. Il y a deux villes qui désirent rejoindre le SEDIF.

M. Derain :

Quelles villes désirent rejoindre le SEDIF ?

M. Bortoli :

Villeneuve-Saint-Georges et Valenton. Valenton a décidé de quitter Suez pour aller sur le SEDIF.

Il faut donc faire attention. Je suis pour la réitération, il n'y a pas de problème, mais personne ne parle nulle part du traitement des usines de Veolia qui passeraient en OIBP. Dans tous les documents que je lis concernant la contestation sur l'OIBP, personne ne parle de la nécessité de rejeter des eaux dépolluées dans la Seine ou dans la Marne, alors que, dans la première mouture de notre positionnement -je ne parle pas que de toi mais de tout le monde- se posait le problème au SEDIF de ne pas rejeter de polluant dans la Seine et dans la Marne. Cela renvoie à notre position actuelle de travailler avec Eau de Paris sur les questions des baignades.

La question du rejet en Seine des matières issues de l'ultrafiltration n'est pas traitée en termes de dépollution. Le sujet du rejet en Seine reste complet. Et ce dossier nous interroge puisque le rejet en Seine a été l'un des éléments très forts sur Arvigny, car après Seine-Port, il y a les usines de Morsang, Viry et Vigneux. Ce volet de la préservation de la ressource notamment concernant le refus de rejets en Seine des polluants issus de l'ultrafiltration n'est traité nulle part. Personne n'en parle. En ce qui concerne Arvigny, c'est nous qui avons porté ce point au débat. Cela avait d'ailleurs fait l'unanimité, y compris avec le Département de l'Essonne, de Seine-et-Marne et l'union des maires des trois départements. À l'époque, le Syndicat Mixte n'était pas encore été créé.

M. le Président :

OK, donc grande vigilance sur Arvigny.

M. Bortoli :

J'aimerais que l'on réfléchisse à demander au SEDIF la mise à disposition du 800, qui part de la Seine-et-Marne jusqu'à Choisy-le-Roi. Ce réseau servait à alimenter Villeneuve-Saint-Georges et Athis-Mons.

M. Derain :

Villeneuve-le-Roi, pas Villeneuve-Saint-Georges.

M. Bortoli :

55 000 m³ provenaient de là.

Je propose donc d'avoir une discussion avec le SEDIF pour qu'il nous cède le 800 qui traverse la Seine-et-Marne, qui passe chez nous, et qui va sur Choisy, parce que la messe n'est pas complètement dite concernant l'usine de Choisy. Je défends la thèse que le SEDIF aurait très bien pu, lors de la création de GOSB, demander la cession gratuite de l'usine de Choisy à GOSB. Je suis en possession de textes qui disent que quand il y a eu la création des établissements publics, ce qui était nécessaire au service public pouvait devenir propriété de l'établissement public.

J'ai alerté GOSB à l'époque et cela n'a pas fonctionné. Vous savez que je ne peux pas me battre contre des moulins à vent, mais le 800 est utile à Grand Paris Sud et à notre syndicat. Vous savez que la bonne foi des uns et des autres se vérifie par des sujets très précis. On pourrait faire cela ensemble en faisant un Grenelle de l'eau avec M. SANTINI.

Je souhaite donc que l'on ne reste pas, nous, Syndicat Mixte, sur une gestion de notre syndicat qui soit historiquement bien ancrée, mais que l'on suive l'actualité. Bien sûr, la réitération me convient, mais on a un peu plus à faire que la réitération. Je dis cela pour le directeur stratégique.

C'est un 800 qui a été acheté par le SEDIF alors qu'il était la propriété de Veolia. Ce 800 est stratégique, car il traverse tout notre territoire, et il vient d'Arvigny et du bassin captant de Champigny. Et comme on travaille avec ce bassin captant, on est aussi intéressé à ce que ce bassin captant réussisse à régler la question des polluants.

M. Derain :

Sur le sujet de la nappe de Champigny, la pollution est essentiellement liée à des entrants agricoles. En fait, la question de la réduction de la pollution ne se traitera pas avec les usines d'eau potable qui arrivent en bout de course.

M. Bortoli :

C'est faux. Vous avez entendu ce qu'il dit ? C'est faux, c'est complètement faux ! Il y a des polluants qui ne sont pas que des polluants agricoles.

Deuxième élément : toutes les nappes phréatiques, quelles qu'elles soient, où qu'elles soient, font partie de notre bien commun. C'est de là que l'on a la ressource en eau avec la Seine, dont on ne maîtrise pas tout sur la pollution. On ne peut pas ne parler que de la baignade dans la Seine. Il faut aussi dire que c'est ce qui alimente à 80 % toutes les usines de production de l'Île-de-France.

J'ai fait un tableau dernièrement avec mon ami, Emmanuel. L'Île-de-France s'est dotée du double des besoins en pollution en eau potable, essentiellement avec le SEDIF, c'est-à-dire que de l'argent public a été dépensé. Les usagers ont dépensé le double d'argent nécessaire aux besoins. On est donc en surcapacité partout avec des usines, tout cela parce que l'on voulait ignorer les nappes phréatiques. Non, ce n'est plus possible de les ignorer et c'est ce que dit notre réitération.

C'est comme avec TRUMP, on est dans une actualité en mouvement, donc on ne peut pas avoir les deux pieds dans les chaussons et laisser faire l'actualité. Moi, j'essaie d'anticiper sur l'actualité.

Puisque j'ai la parole, je vais dire un truc que je voulais dire plus tard. Je suis pour que l'on regarde la création, par le Syndicat Mixte, d'une SPL production et transport. Il se passe un événement dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, où ils viennent de créer une SPL pour la production et la distribution. Chez nous, on laisse la distribution aux collectivités. Ce sont les collectivités qui la font. Je suis donc pour que l'on regarde comment on pourrait créer une SPL production et transport.

Pourquoi je dis cela ? Parce qu'il faut changer le rapport avec Suez. Je veux que nous arrêtons de nous battre contre Suez. C'est bon ! Il faut nous battre pour notre projet, et dans notre projet, il y a tout ce que je viens de dire, plus le fait qu'une SPL est un apport qui changerait le rapport économique avec Suez et Veolia.

Michel, je souhaite donc que l'on regarde cette possibilité de créer une SPL production et transport pour démontrer non pas seulement que l'on est les plus forts à démolir Suez, mais que l'on est aussi les plus forts pour faire le projet du Syndicat Mixte, c'est-à-dire de baisser les tarifs et protéger la ressource.

M. le Président :

Merci Jacky. Il nous faudra investiguer cela et avoir un échange sur la base d'une première réflexion, n'est-ce pas cher Directeur ?

J'en reviens au vote de la délibération.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, par 7 voix.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres prises de paroles ou questions diverses ? *(Il n'y en a pas.)*

Nous en restons donc là et allons fêter dignement ce dernier SMF par un café et un croissant ou un pain au chocolat.

Merci à toutes et tous pour votre investissement au service de notre bien commun.

La séance est levée à 10 heures 10.


Le Président,
Michel Bisson


Le secrétaire de séance,
Romain COLAS